

COMMUNE : 147 NIVILLAC  
 ARRONDISSEMENT : 56 VANNES  
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE LA ROCHE-MUZILLAC



N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2017**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition effectives 2016 1	Taux d'imposition communaux de 2016 2	Taux d'imposition plafonnés 2017 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	3 984 222	18,80	>>>	4 050 000	761 400
Taxe foncière (bâti).....	3 144 970	23,55	>>>	3 209 000	755 720
Taxe foncière (non bâti).	284 829	49,40	>>>	297 800	147 113
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4					>>>
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b					>>>
<b>Total :</b>					<b>1 664 233</b>

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 5**

1 762 568 (6) - 81 480 - [ ] - [ ] - [ ] - [ ] - [ ] - [ ] - [ ] - [ ]  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - Produit taxe additionnelle FNB (7) - Produit des IFR (8) - Produit de la CVAE (9) - TASCOM (10) - DCRTP (11)  
 - [ ] + [ ] = 1 681 088 + [ ]  
 Versement GIR (11) - Prélèvement GIR (11) = Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) + Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires (4b)

**2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	18,80	Produit attendu 1 681 088 = 1,010127 Produit à taux constants (6 décimales)	18,99	18,99	4 050 000	769 095
Taxe foncière (bâti).....	23,55		23,79	23,79	3 209 000	763 421
Taxe foncière (non bâti).	49,40		49,90	49,89	297 800	148 572
CFE.....	>>>					

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

Produit fiscal attendu 1 681 088

A VANNES  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 CLAUDE GIRAULT  
 le 28 MARS 2017

Le préfet,  
 le 13 AVR. 2017

Par déléation,  
 Le secrétaire général

Pierre-Emmanuel PORTHERET

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



A NIVILLAC  
 Le maire,  
 le 10/04/2017  
 Alain Guillard

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX